

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
Conseil syndical du mercredi 13 mars 2024 à 20h15
Mairie de Choisy-au-Bac

Séance du 13 mars 2024
Convocation du 27 février 2024

En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 15 (2 pouvoirs)

Présents : Mme Rigault et M. Bureau (Attichy), Mme Lisch et M. Dhoury (Choisy au Bac), Mme Boulefroy et M. Fabis (Francières), M. Baillon (Hémévillers), Mme Dautzat (Margny lès Compiègne), Mme Defossez (Pierrefonds), M. Littière et M. Wallet (Rethondes), Mme Guillerm et M. Bellanger (Vieux-Moulin),

Absents et excusés : M. Ydema, M. Toledano (pouvoir à Mme Defossez), Mme Maury, M. d'Orsetti (pouvoir à Mme Lisch).

Ordre du jour

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 février 2024
- 3) Compte de gestion 2023 - Vote
- 4) Compte administratif 2023 - Vote
- 5) Affectation des résultats du budget 2023 – Vote
- 6) Tableau de répartition des contributions communales au budget 2024 – Vote
- 7) Mise à jour du tableau des effectifs au 1er février 2024 – Vote
- 8) Suppression d'un poste d'adjoint administratif (28h/semaine) - Vote
- 9) Subventions aux associations – Vote
- 10) Budget 2024 – Vote
- 11) Tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 – Vote
- 12) Convention pour bénéficier des services de la Direction Commune des Systèmes d'Information de l'ARC - Vote
- 13) Questions diverses

1) Madame Virginie Boulefroy est nommée secrétaire de séance

2) Le compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2023, transmis préalablement aux délégués, est approuvé à l'unanimité.

3) Madame la Présidente rappelle que le Compte de Gestion du Trésorier Municipal doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après avoir constaté l'Etat de consommation et de réalisation des crédits, la présidente affirme que le Compte de Gestion présenté par le trésorier fait apparaître des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité du Syndicat intercommunal. Ce Compte de Gestion 2023, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023.

4) En l'absence de la Présidente, Madame Lisch, le doyen d'âge, Monsieur Baillon, présente le Compte Administratif 2023 qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 613.550,19 €
Recettes de fonctionnement : 609.957,71 €
Résultat de l'exercice 2023 pour le fonctionnement : - 3.592,48 €

Dépenses d'investissement : 6.097,40 €
Recettes d'investissement : 8.458,13 €
Résultat de l'exercice 2023 pour l'investissement : 2.360,73 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 de - 1.231,75 €
pour un résultat global de 155.524,57 €

Hors de la présence de la Présidente, le conseil syndical approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2023 qui fait apparaître un résultat global de 155.524,57 €

5) Le conseil syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'affecter les résultats de clôture de l'année 2023 au Budget 2024, soit 24.466,89 € à l'article 001/Excédent d'investissement reporté et 131.057,68 € au 002/Excédent de fonctionnement reporté.

6) Comme en 2023, la présidente propose que la répartition se fasse en fonction du potentiel fiscal des communes (base 2023 - source DGCL / potentiel fiscal 4 taxes), le conseil syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la répartition suivante :

	Nb de foyers fiscaux	Potentiel fiscal 23	% potentiel fiscal SIVOC pour 2024	Rappel 23
ATTICHY	1134	1 533 219 €	8,56%	8,89%
CHOISY AU BAC	1886	4 748 514 €	26,51%	26,77%
FRANCIERES	298	696 058 €	3,89%	3,91%
HEMEVILLERS	248	298 027 €	1,66%	1,61%
MARGNY LES COMPIEGNE	4788	7 722 470 €	43,11%	41,99%
PIERREFONDS	1038	1 543 172 €	8,61%	8,98%
RETHONDES	368	532 255 €	2,97%	3,11%
SAINTE CREPIN AUX BOIS	119	193 154 €	1,08%	1,11%
VIEUX MOULIN	327	647 905 €	3,62%	3,63%
TOTAL	10 206	17 914 774 €	100,00%	100,00%

7) Mise à jour du tableau des effectifs et emplois au 1er février 2024 – Vote

La Présidente rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de l'Atelier musical de l'Oise.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil syndical le 1er mars 2023, la Présidente soumet au vote le nouveau tableau des effectifs (ci-dessous) ainsi modifié au 1er février 2024. Celui-ci est accepté à l'unanimité par le conseil syndical.

		Cat	POSTES OCCUPÉS		SPECIALITÉ	Temps poste	Temps de travail 2023/24	%travail /poste 2023/24
			Temps complet	Temps non complet				
Filière culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B		titulaire	Piano	50%	57%	114%
		B		titulaire	Guitare	65%	65%	100%
		B		contractuel	Cor d'harmonie	17,5%	15%	86%
		B		contractuel	Hautbois	20%	20%	100%
		B		contractuel	Trompette	20%	20%	100%
		B		contractuel	Chant	40%	31%	78%
		B		contractuel	Intervenant scolaire	50%	57%	114%
		B		contractuel	Chef de chœur	50%	40%	80%
		B		contractuel	Flûte trav.	50%	53%	106%
		B		contractuel	Danse contemporaine	50%	50%	100%
	B		Activité accessoire	Tuba/Trombone	10%	20%	200%	
	B		Activité accessoire	Percussion	50%	51%	102%	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	titulaire		Directrice / Chef de chœur	100%	100%	100%
		B	titulaire		Intervenant scolaire	100%	100%	100%
		B	titulaire		Piano	100%	100%	100%
		B		titulaire	Clarinette/saxo	50%	50%	100%
		B		titulaire	Formation musicale	25%	31,25%	125%
B			titulaire	Violoncelle	35%	37%	106%	
B			titulaire	Violon	50%	53,5%	107%	
B		vacant			50%		0%	
Filière administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	B		vacant		100% (35h)		100%
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C		titulaire	Assistante gestion administrative et ressources humaines	64% (22h30)	64% (22h30)	100%
		C	titulaire		Responsable administrative, chargée de projet	100% (35h)	100% (35h)	100%
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C		titulaire	Accueil, scolarité, assistante administrative	80% (28h)	80% (28h)	100%
Adjoint administratif	C		vacant		80% (28h)		100%	

8) Suppression de poste

La Présidente rappelle qu'un agent titulaire sur le grade d'Adjoint administratif, à temps non complet (28h) a pu bénéficier d'un avancement sur le grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe pour le même temps d'emploi depuis le 28 décembre 2023.

Le poste sur le grade d'Adjoint Administratif étant vacant, la Présidente propose de le supprimer à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical accepte à l'unanimité la suppression de ce poste.

9) Subventions aux associations

La Présidente rappelle que tous les ans, l'association des Amis de l'Atelier musical est subventionnée par le Syndicat intercommunal après présentation d'un dossier.

L'association a pour but de soutenir le Syndicat intercommunal à vocation culturelle dans l'accomplissement de son objet : la promotion de l'éducation artistique et musicale en milieu rural. Ses principales actions sont la gestion et l'entretien du parc instrumental et le soutien aux manifestations.

La Présidente propose donc une aide de 2.500 € pour l'année 2024. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La Présidente rappelle que l'association Musiques en Campagne est régulièrement subventionnée par le syndicat intercommunal après présentation d'un dossier.

L'association a pour but la promotion de la musique sous toutes ses formes en milieu rural, elle est domiciliée à Francières. Elle organise des concerts sur le territoire du SIVOC et soutient les manifestations de l'Atelier musical à Francières et Hémévillers.

La Présidente propose donc une aide de 500 € pour l'année 2024. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

10) Budget 2024

Après avoir remercié les membres du conseil syndical qui ont voté à l'unanimité et en son absence le Compte Administratif 2023, la présidente présente le budget 2024 préparé selon les orientations débattues le 22 février 2024 en conseil syndical.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le Chapitre 012 étant le plus important, la présidente propose de maintenir à 585.500 € les charges de personnel, en tenant compte :

- des modifications du tableau des effectifs,
- de la prime "pouvoir d'achat",
- de l'évolution indiciaire du personnel titulaire du syndicat intercommunal.
- du régime indemnitaire (ISO, CIA, IFSE),
- de l'assurance statutaire mise en place en avril 2023 (personnel titulaire CNRACL),
- de l'évolution de l'équipe pédagogique (agents titulaires remplacés par des agents contractuels)
- des ARE suite à la rupture conventionnelle d'un agent
- des remplacements éventuels de personnel absent.

Concernant les recettes de fonctionnement,

- un montant de 445.500 € sera inscrit à l'article 73111/Taxes foncières et d'habitation.
- un montant de 115.500 € sera inscrit à l'article 7062/Redevances et droits des services à caractère culturel, compte-tenu de la stabilité des inscriptions.
- un montant de 50.000 € sera inscrit à l'article 7473/Département, la subvention dans le cadre de la contractualisation devant être maintenue.

Concernant l'investissement, les recettes seront principalement constituées des amortissements pour 7.920 € et du fonds de compensation de la TVA pour un montant total de 634 €.

La reprise des résultats (131.057,68 € en fonctionnement et 24.466,89 € en investissement) et le maintien des participations communales permettent d'élaborer un budget équilibré pour un montant total de 742.558 € en fonctionnement et 33.020 € en investissement.

La présidente soumet au vote ce budget 2024 qui est accepté à l'unanimité, par les membres du conseil.

Le budget 2024 étant voté, compte-tenu du montant attendu de 445.500 € et des taux de répartition votés précédemment, les participations des communes sont réparties selon le tableau ci-dessous :

	Potentiel fiscal (Base 2023)	Répartition SIVOC 2024	Contribution totale par commune 2024
ATTICHY	1 533 219 €	8,56%	38 128 €
CHOISY-AU-BAC	4 748 514 €	26,51%	118 085 €
FRANCIERES	696 058 €	3,89%	17 309 €
HEMEVILLERS	298 027 €	1,66%	7 411 €
MARGNY-LES-COMPIEGNE	7 722 470 €	43,11%	192 041 €
PIERREFONDS	1 543 172 €	8,61%	38 375 €
RETHONDES	532 255 €	2,97%	13 236 €
ST-CREPIN-AUX-BOIS	193 154 €	1,08%	4 803 €
VIEUX-MOULIN	647 905 €	3,62%	16 112 €
TOTAL	17 914 774 €	100,00%	445 500 €

La présidente rappelle que chaque commune doit délibérer dans les 40 jours, afin de décider du montant qu'elle souhaite fiscaliser.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le tableau des répartitions communales.

10) La présidente propose de ne pas changer les tarifs pour la rentrée scolaire prochaine, ceux-ci ayant été augmentés à la dernière rentrée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité, par les membres du conseil.

11) La présidente souhaiterait faire bénéficier le SIVOC des services de la Direction Commune des Systèmes d'Information de l'ARC. Cela permettrait de bénéficier de l'expertise de ce service, d'améliorer la sécurité du système informatique et d'avoir des tarifs négociés pour le matériel informatique, les logiciels, la reprographie, la téléphonie... Les économies ainsi réalisées seraient supérieures au coût du service.

La présidente demande au conseil syndical l'autorisation de signer une convention avec la Mairie de Choisy-au-Bac à qui serait facturé la prestation de la DCSI de l'ARC.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise à l'unanimité la Présidente à signer ladite convention.

12) Questions diverses

A la demande de Mme Defossez, Valérie Thuleau présente les projets à venir :

- 17 mars – Estrées St Denis - Concert de l'Orchestre XXL de guitares interdépartemental (Oise-Somme)
- 6 avril - Médiathèque de Margny-lès-Compiègne - Propositions musicales autour de l'exposition "Observons les oiseaux"
- 4 mai – Francières - Ciné-concert avec Ilya Amar, vibraphoniste,
- 25 mai – Margny-lès-Compiègne – Projet *Olympic Brass* avec le collectif "fanfare" The Compeers,
- 31 mai – Église de Vieux Moulin – Audition d'élèves,
- 1^{er} juin – Concert du Jeune chœur
- 2 juin – Église de Saint-Crépin-aux-Bois – Concert du chœur de chambre,
- 8 juin – Compiègne – Participation au projet *Solstice* avec les théâtres de Compiègne (Jeune chœur et chanteurs),
- 16 juin – Pierrefonds Festival Petites bouilles - Projet *Olympic Brass* avec le collectif "fanfare" The Compeers,
- 21 juin – Compiègne – Projet *Un petit peu d'exercice* avec le Festival de forêts (2 classes Pierrefonds et Vieux Moulin et chorales)
- 29 juin – Compiègne E.J.L. – *Un Oiseau de feu* - Spectacle des classes de danse, accompagnées par des élèves et des professeurs

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h.